



Commission  
européenne



Examen par les pairs  
en matière de  
protection sociale  
et d'inclusion sociale

## Pratiques innovantes auprès de familles marginalisées dont les enfants risquent d'être placés

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Italie, 11-12 décembre 2014

La présente publication est financée par le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) 2014-2020.

Le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) 2014-2020 est un instrument de financement géré directement par la Commission européenne pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en soutenant financièrement les objectifs de l'Union que sont la promotion d'un taux élevé d'emplois durables et de qualité, la garantie d'une protection sociale adéquate et décente, la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, et l'amélioration des conditions de travail.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter :  
*<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr>*

# Pratiques innovantes auprès de familles marginalisées dont les enfants risquent d'être placés

MARY DALY

DÉPARTEMENT DE POLITIQUE SOCIALE ET D'INTERVENTION, UNIVERSITÉ  
D'OXFORD

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

**Commission européenne**

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion  
Manuscrit terminé en février 2015

Le présent rapport a été élaboré pour la Commission européenne par :



© Illustration en couverture: Union européenne

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Pour de plus amples informations sur les examens par les pairs, veuillez consulter :  
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=fr>.

*Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.*

Un numéro unique gratuit (\*):  
**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa(<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-79-45715-9

ISSN 1977-8015

doi: 10.2767/770188

© Union européenne, 2015

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

# Table des matières

Résumé	5
A. Le contexte européen	8
B. Politique/bonne pratique du pays pair examinée	10
C. Politiques et expériences des pays pairs et contributions des parties prenantes	14
D. Principales questions examinées durant la réunion	20
E. Conclusions et enseignements	24
F. Contribution de l'examen par les pairs à la stratégie Europe 2020 et au «paquet investissements sociaux»	26
Références	28





## Résumé

Le présent examen par les pairs s'articule autour de plusieurs axes thématiques: la protection de l'enfance, l'assistance aux familles et le soutien parental. Il aborde également d'autres thèmes tels que la nécessité d'une approche à facettes multiples mais intégrée des interventions auprès des familles marginalisées; l'importance de la recherche et de la collecte d'éléments factuels pour la planification et l'exécution; et l'habilitation des personnes à aider afin qu'elles prennent pleinement part au processus d'intervention. L'examen par les pairs – comme le programme P.I.P.P.I. (*Programma di Intervento Per la Prevenzione dell'Istituzionalizzazione* – Programme d'action pour la prévention de l'institutionnalisation) qui en constitue l'axe central – présente un intérêt tout particulier en raison de sa volonté de faire des enfants des participants à part entière. Tout en étant des préoccupations de longue date en Europe, les problématiques au cœur du présent examen sont également une source d'innovation et de renouveau. Elles trouvent un large écho dans la recommandation de 2013 de la Commission «Investir dans l'enfance»<sup>1</sup> et dans le «paquet investissements sociaux»<sup>2</sup>, ainsi que dans les politiques des États membres et d'autres organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe.

De nombreux aspects notoires du P.I.P.P.I. en tant que programme ont été soulignés lors de la discussion. On peut citer à cet égard le fait qu'il prenne l'ensemble de la famille en compte tout en réservant une place importante au point de vue de l'enfant et en faisant de la voix de celui-ci un élément central de son processus de collecte d'informations, de planification et d'exécution. Sa structure en équipe, son mode de fonctionnement et les ressources développées et appliquées à la création d'une équipe pleinement opérationnelle ont également été mis en évidence lors des débats.

Tout en présentant de nombreux caractères distinctifs, le P.I.P.P.I. s'inscrit dans une tendance croissante à recourir, partout en Europe, à des équipes pluridisciplinaires pour venir en aide aux familles vulnérables. Parmi les initiatives pertinentes évoquées lors de la réunion figurent le programme «Troubled Families» (Angleterre), le programme «Inloop» (Belgique), le programme «Getting it Right for Every Child» (Écosse), le programme «PRE» (France), le programme «Kraftsammeling» (Suède) et le programme international «SOS Villages d'enfants». Le P.I.P.P.I. va néanmoins au-delà de la plupart des actions en place, compte tenu du contexte italien en particulier.

La réunion a notamment conclu à la transférabilité de nombreux éléments du P.I.P.P.I. Tel est assurément le cas de sa philosophie générale et du modèle multidimensionnel du monde de l'enfant («le triangle»). D'autres éléments du programme potentiellement transférables méritent encore d'être cités: le plan d'assistance, le cadre commun d'évaluation et les outils en ligne et autres mis au point pour la collecte, l'analyse et l'échange d'informations. Les compléments du P.I.P.P.I. en termes de personnel et de service – et notamment les rôles respectifs du «coach» et de l'aidant familial (un bénévole le plus souvent) – pourraient également être appliqués dans d'autres pays. Le travail en réseau qui caractérise le programme, de même que son approche multidimensionnelle de ce réseautage, doivent

<sup>1</sup> Recommandation de la Commission européenne du 20.2.2013 «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité» (2013/112/UE)

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1044&newsId=1807&furtherNews=yes>



également être soulignés: la pratique du P.I.P.P.I. consistant à créer des liens entre différentes institutions et prestataires de services (écoles en particulier) est, elle aussi, potentiellement transférable. Il en va de même de l'engagement du programme de développer et de mobiliser les connaissances locales, et de favoriser la création de réseaux par les familles et les enfants.

L'examen par les pairs a permis de tirer notamment les grands enseignements suivants:

- Le P.I.P.P.I. illustre l'importance d'une approche holistique et intégrée de la planification et de l'exécution, y compris l'implication des enfants et de leurs familles.
- Il est important de mobiliser le soutien des pouvoirs publics et leur coopération à tous les niveaux, car cela encourage les différents départements et organismes (écoles, services sociaux, etc.) à travailler de façon intégrée, et garantit un engagement financier à l'égard du P.I.P.P.I.
- La mise en œuvre fondée sur des éléments factuels fonctionne bien grâce à un processus permanent de recherche/d'évaluation qui permet aux responsables d'adapter l'exécution du programme, si nécessaire. Cette approche contribue en outre à justifier l'augmentation d'échelle de ce type de programme. Le rôle de l'Université en qualité de chef de file et de partenaire est extrêmement important.
- Un cadre théorique sûr et des outils communs standardisés en ligne sont utiles à tous les professionnels concernés: le RPMonline dote le programme d'un fondement solide sur lequel appuyer son adaptation à divers environnements et contextes culturels.
- Le P.I.P.P.I. est fortement axé sur l'enfant et la famille: les enfants et leurs parents ont leur mot à dire dans le programme, mais il conviendrait d'encourager plus particulièrement les pères à y prendre part.
- Le P.I.P.P.I. fait appel à un éventail très intéressant d'activités et de personnes avec des professionnels œuvrant avec succès aux côtés de bénévoles et de familles. Il est important toutefois de préciser clairement les rôles au sein de l'équipe pluridisciplinaire, en ce compris celui du coach et du professionnel chargé de prendre les décisions, afin d'éviter le double emploi et la confusion au niveau des rôles respectifs et de la hiérarchie, et de garantir la protection de l'enfant dans les cas graves.
- Le partage des informations entre professionnels et avec une série de personnes et d'organismes est indispensable à l'efficacité du processus d'identification, d'évaluation et de prestation de services.

Le P.I.P.P.I. s'inscrit dans l'esprit d'une série de politiques européennes décrites dans la stratégie Europe 2020, ses initiatives phares et son semestre européen; du «paquet investissements sociaux»; et de la recommandation de 2013 de la Commission «Investir dans l'enfance». En construisant un environnement familial stable pour les enfants, le P.I.P.P.I. contribue à l'objectif UE 2020 de ramener le taux d'abandon scolaire à moins de 10 %, et à l'objectif de l'Italie de le réduire de 15 à 16 %. Le P.I.P.P.I. participe à l'objectif européen de lutte contre la pauvreté ainsi qu'à l'approche de la plateforme européenne contre la pauvreté en appliquant notamment une recherche fondée des éléments factuels et en travaillant en partenariat avec la société civile en vue d'une mise en œuvre plus efficace des réformes en matière de politique sociale.



Dans le droit fil du «paquet investissements sociaux», le P.I.P.P.I. se focalise sur les enfants et vise à prévenir les risques et à y réagir le plus tôt possible. En parvenant à éviter le placement d'enfants, le P.I.P.P.I. contribue à prévenir les difficultés futures – ce qui figure parmi les objectifs du «paquet investissements sociaux» de l'UE.

En ce qui concerne la Recommandation, le P.I.P.P.I., reconnaissant qu'une approche intégrée des services à l'enfance est indispensable à l'amélioration des chances et du bien-être des enfants, intensifie les synergies entre les divers domaines d'action concernés tout en promouvant l'engagement consacré par la Recommandation d'améliorer la qualité des services à l'enfance, de protéger les enfants des effets de la crise économique et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. Le P.I.P.P.I. prône une approche fondée sur les droits des enfants. De surcroît, tout en encourageant l'implication des parties prenantes, il fait largement écho à l'accent mis par la Recommandation sur l'importance d'une intervention précoce et d'approches préventives, et souligne le rôle de l'école et de l'éducation dans la lutte contre les inégalités. L'utilisation d'outils en ligne pour évaluer le programme reflète la mission et les activités de la Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance<sup>3</sup>, qui insiste sur la nécessité d'outils en ligne pour collecter et diffuser des pratiques novatrices fondées sur des éléments factuels.

<sup>3</sup> [http://europa.eu/epic/index\\_fr.htm](http://europa.eu/epic/index_fr.htm)



## A. Le contexte européen

Les questions relatives aux enfants en général, et aux enfants en situation de pauvreté en particulier, sont désormais prioritaires au niveau des politiques de l'UE et de ses États membres. Comme le rappelle le dixième considérant de la recommandation 2013 de la Commission «Investir dans l'enfance», «plus de dix ans de coopération au niveau de l'UE ont conduit à une conception commune des déterminants de la pauvreté: d'importants travaux ont permis de mettre au point des indicateurs de suivi adéquats, de distinguer les défis communs et de définir de meilleures stratégies» (Commission européenne 2013 a et b).

Les préoccupations concernant les enfants et la pauvreté infantile font l'objet d'une intégration transversale de plus en plus poussée dans la politique européenne, et deux éléments du cadre d'action de l'UE méritent d'être plus particulièrement mis en évidence dans la perspective du présent examen par les pairs.

Le premier de ces éléments du cadre d'action est la focalisation sur les droits des enfants et leurs conditions de vie, attestée notamment par la reconnaissance des enfants en qualité de titulaires de droits dans la Charte des droits fondamentaux<sup>4</sup> et dans la communication de 2006 «Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant» (Commission européenne 2006). L'article 24 de la Charte dispose que les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être, et que l'intérêt supérieur des enfants doit être une considération primordiale dans toute démarche qui les concerne. L'une des activités découlant de la Charte est le forum européen sur les droits de l'enfant,<sup>5</sup> plateforme assurant la promotion des droits et du bien-être des enfants dans l'ensemble des actions intérieures et extérieures de l'UE. De surcroît, une nouvelle communication publiée en 2011 préconise un programme de l'UE visant à réaffirmer le ferme engagement de toutes les institutions européennes et de tous les États membres en faveur de la promotion, de la protection et du respect des droits des enfants dans toutes les politiques de l'UE qui s'y rapportent. En d'autres termes, les politiques de l'Union qui auront des répercussions directes ou indirectes sur les enfants devront être élaborées, mises en œuvre et supervisées dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (Commission européenne 2011). La Communication propose en outre une série d'actions concrètes dans des domaines où l'UE peut apporter une véritable valeur ajoutée: une justice adaptée aux enfants, une protection des enfants en situation vulnérable et la lutte contre la violence à l'égard des enfants tant au sein de l'UE qu'à l'extérieur de celle-ci.

L'engagement de l'UE en faveur d'un investissement dans l'enfance et d'un leadership à cet égard constitue le deuxième grand élément du cadre de la lutte contre la pauvreté infantile et de la promotion du bien-être des enfants dans le contexte européen. La recommandation de 2013 de la Commission demande aux États membres d'arrêter et d'appliquer des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et à promouvoir leur bien-être au moyen de stratégies pluridimensionnelles et d'une reconnaissance des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Parmi les principes horizontaux de la Recommandation figurent le recours à des stratégies intégrées pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et le maintien d'un juste équilibre entre mesures universelles et mesures

<sup>4</sup> Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO C 83 du 30 mars 2010

<sup>5</sup> [http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/rights-child/european-forum/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/rights-child/european-forum/index_en.htm)



ciblées. La Recommandation de la Commission souligne à quel point il est important que les pays prévoient un jeu complet d'actions, et notamment des prestations en espèces et des services; une approche fondée sur les droits des enfants conduisant à l'intégration effective de ces droits et des actions en faveur de l'enfance dans l'ensemble des politiques; la participation des parties prenantes (y compris les enfants); et une approche de l'élaboration des politiques qui se fonde sur des données factuelles.

Des cadres antérieurement instaurés par l'UE en matière d'accès aux services et d'aide au revenu sont également pertinents. Ils figurent parmi les trois thèmes prioritaires de la recommandation de 2008 de la Commission relative à l'inclusion des personnes exclues du marché du travail, ainsi que dans une recommandation antérieure du Conseil (1992) portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale (Conseil des Communautés européennes 1992; Commission européenne 2008). Des services axés sur la famille et la parentalité rejoignent l'accent mis par l'UE – dans la Recommandation de 2008 en particulier – sur l'importance d'un accès à des services de qualité dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et le chômage. Des mesures spécifiquement axées sur la garde des enfants s'avèrent également pertinentes à cet égard.

D'autres grandes instances internationales que l'UE font également progresser la question. Le Conseil de l'Europe s'est notamment montré très actif avec l'adoption de recommandations sur des problématiques familiales depuis les années 1970 – et une attention explicite portée à la parentalité ainsi qu'à la qualité de la vie familiale et aux droits des enfants depuis les années 1980.

Au niveau des États membres, la pauvreté des enfants et leur protection font l'objet de longue date d'un large éventail de politiques dans la plupart des pays. La panoplie classique des mesures comprend des dispositions juridiques, des prestations en espèces et des avantages fiscaux, des services sociaux et des services de protection de l'enfance, un soutien aux familles et un soutien parental (Frazer et Marlier 2014). Les trois domaines de service les plus pertinents pour le présent examen par les pairs – en dehors de l'aide au revenu et autres formes d'aide aux familles – sont la protection de l'enfance, le soutien aux familles et le soutien parental. L'organisation de ces mesures varie considérablement d'un pays à l'autre, de même que leur approche de la protection de l'enfance de façon plus générale (Gilbert et al 2011). L'aide aux parents est relativement nouvelle dans de nombreux pays, surtout en tant que réponse stratégique au plan national<sup>6</sup> et des innovations importantes sont également constatées dans le soutien aux familles (Daly 2013; Hamel et al 2012). La plupart des États membres semblent combiner actions préventives et actions davantage ciblées, mais le juste équilibre entre les deux, de même qu'une couverture suffisamment large par rapport aux besoins et une approche adaptée au problème, restent un défi permanent.

<sup>6</sup> Voir l'examen par les pairs consacré au soutien parental organisé par le gouvernement français en octobre 2010 sur: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1024&langId=fr&newsId=1391&furtherNews=yes>



## B. Politique/bonne pratique du pays pair examinée

Le Programme d'action pour la prévention de l'institutionnalisation (P.I.P.P.I.) est une initiative relativement récente: c'est en 2009 en effet qu'elle a été étendue à partir d'un programme de petite envergure déployé en Vénétie et s'adressant à un nombre limité de parents et d'enfants. Le P.I.P.P.I. est ancré dans une collaboration entre le ministère italien en charge des politiques sociales et le Laboratoire de recherche et d'intervention en éducation familiale de l'Université de Padoue en vue d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion du système de protection de l'enfance. Le P.I.P.P.I. est essentiellement une action à facettes multiples en faveur de familles vulnérables, son premier objectif étant d'éviter le placement d'enfants en dehors du domicile grâce à des modalités de collaboration extrêmement innovantes dans le contexte italien (et international). Il est axé sur la prévention et opère auprès de familles appartenant à la catégorie des risques faibles à moyens avec une priorité aux enfants de 0 à 11 ans. Son principal mode opératoire est l'établissement d'un vaste ensemble d'éléments factuels ainsi que d'une planification entre toute une série d'organismes et de parents fonctionnant en équipe en vue d'instaurer des actions à mener en partenariat avec la famille. Envisageant la négligence envers les enfants comme une problématique complexe, le programme vise à créer des liens entre le domaine de la protection de l'enfance et celui du soutien parental, et d'y parvenir en faisant en sorte que tous les acteurs intervenant dans le monde de l'enfant acquièrent une vision holistique et travaillent ensemble. Les activités au cœur de l'initiative ambitionnent d'améliorer les aptitudes parentales, de promouvoir la pleine participation des enfants à la vie scolaire et de renforcer les réseaux sociaux de la famille. Le paradigme théorique sous-jacent s'inspire du modèle écologique de Bronfenbrenner, qui souligne la complexité et la diversité du monde de la famille (Bronfenbrenner 1979).

10

Le programme P.I.P.P.I. s'est développé en quatre phases se chevauchant. À l'issue de la première, qui avait un caractère local et se limitait à un petit nombre de familles dans un nombre restreint de localités, le ministère a proposé que les dix villes unissent leur expérience pour en évaluer les résultats, et la prolongent dans une deuxième phase. L'année dernière, la Vénétie a proposé la mise en œuvre du programme au niveau régional, et le P.I.P.P.I. est ainsi passé du niveau municipal au niveau des districts. Sa quatrième phase a été marquée par une nouvelle extension à 51 districts supplémentaires répartis dans 18 régions avec plus de 500 enfants pris en charge. Le P.I.P.P.I. a donc grandi pour devenir un programme national mobilisant aujourd'hui 3 millions d'euros – son investissement initial ayant été de 500 000 euros.

Le P.I.P.P.I. se déroule en quatre étapes. Il débute par une pré-évaluation dans le cadre de laquelle les travailleurs sociaux assistant des familles vulnérables complètent un formulaire décrivant l'environnement familial, son fonctionnement interne et le développement de l'enfant, afin d'évaluer le niveau d'intervention et d'aide requis pour éviter le placement de ce dernier. Il est demandé aux familles dont l'enfant semble menacé de «négligence» si elles souhaitent participer au programme P.I.P.P.I.; dans la négative, elles continuent de bénéficier de l'aide sociale habituelle. Au cours de la deuxième étape, consacrée à l'évaluation et à la planification, le travailleur social gestionnaire du dossier met en place une équipe pluridisciplinaire comprenant les professionnels régulièrement en contact avec la famille – enseignants, assistants sociaux, personnels de santé, psychologues et aidants familiaux



bénévoles, par exemple – ainsi que la famille et l'enfant lui-même (ou les enfants eux-mêmes). Une équipe spécifique est affectée à chaque famille. La troisième étape est celle de la réalisation du programme: elle s'articule autour de quatre types principaux d'activité et d'intervention professionnelle:

- **le soutien à domicile**, à savoir la visite hebdomadaire d'assistants familiaux qui soutiennent les parents, resserrent les liens enfants-parents et modifient les comportements;
- **la participation** à des groupes de **parents**, à savoir des réunions organisées chaque semaine ou deux fois par mois autour d'activités telles que la musique ou des jeux de société. Les activités varient et certaines municipalités (Bari entre autres) organisent des «dimanches des familles»;
- **la coopération entre écoles/familles et services sociaux**: dans le but de soutenir l'engagement des écoles, un accord régional est signé avec les établissements participants en vue de l'intégration du programme P.I.P.P.I. dans d'autres formes de soutien dispensé en milieu scolaire;
- **les aidants familiaux**, à savoir les bénévoles locaux apportant une aide concrète/un soutien; il peut s'agir d'amis de la famille.

La dernière étape est celle de l'évaluation de suivi, qui détermine si la famille doit poursuivre le programme P.I.P.P.I. ou revenir à une aide sociale de type classique. Le programme P.I.P.P.I. est assez intensif et les interventions ont une durée moyenne de 18 mois.

L'élaboration d'un plan commun et intégré d'évaluation et d'assistance est l'élément central du programme P.I.P.P.I. Le processus s'effectue sur une base inclusive au sens où tous les adultes intervenant dans la vie de l'enfant (parents, enfants, enseignants, praticiens, autres proches et toute personne impliquée dans la promotion du bien-être de l'enfant) participent à l'évaluation et au plan. Un outil en ligne baptisé RPMonline (abréviation italienne d'évaluation, planification et suivi) sert à la conception du plan: il s'agit d'une adaptation d'un outil développé au Royaume-Uni il y a plus de vingt ans (*Framework for the Assessment for Children in Need and their Families*, ministère de la Santé 2000). Utilisant un langage pragmatique et clair, RPMonline et autres outils veillent prioritairement à cerner les points de vue des membres de la famille et d'une série de praticiens au travers d'un jeu de questions destinées à clarifier les objectifs et à étudier les moyens de les réaliser. Ces informations alimentent une grille de «micro-planification» qui constituera la base de la négociation et de la réflexion sur un plan (cette grille permet également l'instauration d'un langage commun entre les familles et les praticiens) – en ce compris la question de savoir si l'intervention du P.I.P.P.I. est une réponse adéquate face à la situation en cause. Des institutions locales, régionales et nationales partagent leurs connaissances concernant les différents modes d'intervention permettant d'éviter l'institutionnalisation d'enfants. Il s'agit d'une perspective et d'une orientation nouvelles dans le cadre du système italien de protection sociale.

Les recherches effectuées et les résultats recueillis à la section «micro-planification» de l'outil RPMonline montrent que le placement des enfants a pu être évité dans 60 % des cas et qu'un résultat partiellement positif a été obtenu dans 19,5 % de cas supplémentaires au sens où les enfants n'ont pas été institutionnalisés. On constate également une capacité

accrue des parents de répondre aux besoins et de veiller au développement de leurs enfants. Ce résultat dépasse en tous cas ce qui a été obtenu pour des familles n'ayant pas participé au programme P.I.P.P.I.

Le programme P.I.P.P.I. est novateur à de nombreux égards. Il est expérimental en termes de mode de fonctionnement ainsi qu'en termes d'orientation, laquelle repose sur un solide fondement théorique, d'une part, et sur des actions et pratiques basées sur des données factuelles, d'autre part. La place centrale réservée par le programme P.I.P.P.I. à la collecte et à l'utilisation d'éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs émanant de tous les acteurs concernés le distingue d'autres initiatives. Une autre de ses spécificités notoires est son orientation vers l'écoute et la prise en compte de la voix et des souhaits des participants. En s'interrogeant et en réfléchissant sur les modalités de travail de tous les intervenants, il s'oriente vers un changement de culture au sein des familles, de même qu'au sein des organisations travaillant avec elles, et agit dans ce sens dans le respect des droits et des points de vue de toutes les personnes concernées.

En termes d'atouts, les caractéristiques les plus notoires du programme P.I.P.P.I. sont notamment les suivantes:

- son solide fondement théorique et son respect de principes essentiels tels qu'une inclusion à part entière et une participation volontaire des parents, et une réponse non directive aux besoins des enfants, des parents et des familles;
- une prestation à la fois diversifiée et intégrée;
- la reconnaissance et la valorisation de l'existence d'une interaction entre les intervenants pour ce qui concerne la planification, la coordination et l'exécution, et l'apport d'un travail en réseau et d'une mise en commun des connaissances;
- l'application systématique d'une approche commune et intégrée mettant en relation toute une série d'acteurs statutaires et non statutaires;
- l'incorporation de compétences et de résultats académiques et de recherche dans le programme.

Le programme P.I.P.P.I. s'accompagne également d'un certain nombre de défis:

- l'un des principaux défis est le fait qu'il soit associé à un processus d'évaluation des pratiques axé sur la performance et les résultats, lequel n'est guère répandu parmi les services sociaux personnels en Italie (ni dans d'autres pays d'ailleurs);
- le programme vise à la prestation de services coordonnés et intégrés dans un système de politique qui fonctionne, dans la plupart des pays, par domaine spécialisé. Pour cette raison et d'autres, une approche fondée sur un partenariat entre différents organismes et différents praticiens (ayant des affiliations professionnelles et institutionnelles différentes) pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre;
- des problèmes pratiques sont posés par la rotation du personnel, la forte charge en termes de dossiers et les hiérarchies professionnelles;
- un autre défi consiste à s'assurer d'une véritable participation des enfants et des parents dans l'évaluation et la planification de l'aide, et à leur permettre de trouver leur «voix» dans ce processus et de la faire entendre;



- l'augmentation d'échelle et l'expansion du programme peuvent s'avérer problématiques, car il est conçu et il fonctionne en tant que programme à micro-niveau: la mesure dans laquelle il peut être déployé à l'échelle nationale doit faire l'objet d'une décision et d'une planification rigoureuses s'accompagnant de l'attribution de ressources suffisantes.



## C. Politiques et expériences des pays pairs et contributions des parties prenantes

Les pays pairs se sont dotés de nombreuses politiques pertinentes, lesquelles présentent néanmoins une grande diversité en termes d'approche, de structure, de mode de gouvernance et de priorités.

La **Belgique** adopte une approche de la protection et du développement de l'enfant qui se caractérise à la fois par son universalisme et par l'apport de services complémentaires à l'intention des groupes défavorisés. Toutes les mamans reçoivent une visite à l'hôpital après la naissance, de sorte que les pouvoirs publics sont en mesure d'identifier les enfants à risque. En Flandre, ces derniers recevront la visite d'une infirmière à domicile, qui conseille, le cas échéant, aux familles de se rendre dans un centre accueil où elles pourront bénéficier d'une aide et prendre part à certaines activités. Les familles considérées à risque sont incitées à envoyer leurs enfants dans des structures d'accueil de jour, qui réservent 20 % de leurs places à des enfants dans ce cas et qui interviennent lorsque la famille se trouve en difficulté. Le pays connaît par ailleurs une impulsion en faveur de services intégrés – en Flandre, par exemple, une nouvelle loi sur les maisons de l'enfance (*Huizen van het Kind*) vise à intégrer les soins de santé préventifs dans l'offre de services des centres d'aide familiale (qui incluent également le soutien parental). Il existe en Belgique une longue tradition de suivi et d'évaluation des services de soins et d'éducation de la petite enfance. Le pays a notamment pour principe que la lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans un cadre à dimensions et à niveaux d'action multiples – une conviction à l'origine de l'élaboration en 2013 d'un plan national de réduction de la pauvreté infantile qui, inspiré par la Recommandation de l'UE, s'articule autour de ses trois piliers (accès à des ressources suffisantes, accès à des services de qualité et occasions pour les enfants de participer activement à la vie sociale) complétés d'un quatrième objectif stratégique, à savoir la création de partenariats horizontaux et verticaux entre différents domaines et différents niveaux d'action. On peut citer parmi les services ciblés opérant en Belgique les centres «Inloop» qui, institués en Flandre à l'intention des familles défavorisées, ciblent les familles pauvres ayant des enfants en bas âge ou des enfants de 3 à 6 ans ne fréquentant pas l'école. Les équipes «Inloop» organisent (gratuitement) des activités éducatives en groupes pour les parents concernés en vue d'améliorer les compétences pédagogiques et la situation éducative de la famille. L'approche ciblée est également illustrée par les centres de protection de l'enfance et d'aide familiale (*Centra voor Kinderzorg en Gezinsondersteuning*), qui proposent une prise en charge d'enfants dont les parents ne sont temporairement pas en mesure d'assumer des responsabilités éducatives. Un autre projet – très récent et encore en phase pilote – a été baptisé «Les enfants d'abord»: le gouvernement belge aide dans ce contexte les centres publics locaux d'action sociale (CPAS) à détecter la pauvreté (infantile) cachée au moyen de plateformes de consultation ciblant les enfants de douze ans maximum en situation de pauvreté ou exposés au risque de pauvreté. Ces plateformes accordent une attention particulière à la petite enfance (0 à 5 ans). Parmi les défis recensés en Belgique figure le resserrement de la coopération avec les parents, surtout lorsqu'ils sont défavorisés. Certaines écoles situées dans des grandes villes sont bien outillées pour travailler dans un contexte de diversité, mais, dans d'autres, une politique cohérente à l'égard des parents appartenant à des minorités ethniques et des parents vivant dans la pauvreté fait encore défaut. Un autre problème se pose en Belgique au niveau de



l'enseignement préprimaire: il s'agit de l'accueil des enfants les plus jeunes (2½ à 4 ans), et en particulier des enfants issus de l'immigration ou de milieux défavorisés. La collaboration avec les crèches et garderies afin d'assurer une transition en douceur entre ces structures et l'école, de même qu'entre la maison et l'école, pour ces enfants en bas âge devrait être une préoccupation prioritaire. De surcroît, le taux d'encadrement est peu élevé puisqu'il s'établit régulièrement à un enseignant pour 25 élèves.

La **Bulgarie** a opté ces dernières années pour une nouvelle approche de la protection et du développement de l'enfant, axée sur la prévention, l'intervention précoce, l'aide aux familles et l'intégration des enfants dans un environnement familial ou de type familial. On peut citer parmi les initiatives dans ce sens la stratégie nationale en faveur des enfants (2008-2018), qui a pour objectif d'instaurer les conditions d'un exercice effectif des droits des enfants et d'améliorer leur qualité de vie; elle prévoit l'adoption, chaque année, de programmes nationaux pour la protection de l'enfance qui décrivent les activités prévues par toutes les institutions publiques pour répondre à leurs obligations en la matière. Une seconde initiative pertinente est la stratégie nationale «Vision pour une désinstitutionnalisation des enfants en République de Bulgarie» et le plan d'action qui l'accompagne, lequel précise concrètement les activités, tâches, responsabilités et ressources destinées à abolir les institutions spécialisées existantes dans un délai de quinze ans. En ce qui concerne les prestations sur le terrain, un large éventail de services sont proposés à l'échelon communautaire, qui fournissent information, soutien, formation et conseil aux familles et aux enfants. On peut citer à ce titre le «Centre d'aide sociale», un service consultatif universel (il en existe 106 environ au total) de soutien à l'enfance et à la famille. Ces centres assurent un ensemble de services sociaux en rapport avec la prévention de l'abandon, de la maltraitance et du décrochage scolaire; la désinstitutionnalisation et la réinsertion des enfants; et l'inclusion sociale d'enfants d'institutions spécialisées et d'enfants ayant un comportement antisocial. Les services sociaux sont l'élément essentiel du système de protection de l'enfance: ils sont décentralisés et le maire local peut en déléguer la responsabilité à une agence ou à une entité bénévole. La prestation de services sociaux vise à répondre aux besoins des personnes identifiées comme étant à risque tant sur le territoire de la municipalité que de la région. Les mesures de protection de l'enfance se focalisent sur l'intervention précoce dans l'environnement familial. Un exemple de ce type de service est fourni par l'action de la Fondation pour la santé et le développement social auprès des enfants, des jeunes et des familles dans la communauté rom. Les services proposés visent à promouvoir et soutenir une bonne parentalité en organisant notamment des sessions de formation consacrées aux aptitudes parentales et à des questions de santé à l'intention des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge; en proposant des conseils sociaux/psychologiques individuels et le traitement de dossiers; et en offrant un service alternatif d'accueil de jour pour les enfants de 4-5 ans qui ne fréquentent pas la maternelle. Il existe d'autres initiatives portant également sur une offre de services intégrés: on peut citer plus particulièrement ici le «projet d'inclusion sociale» qui, inauguré en 2010, fait œuvre de pionnier en offrant une combinaison de services sociaux, sanitaires et éducatifs axés sur l'intervention précoce et la prévention. En ce qui concerne les principaux défis recensés, le rapport national attire l'attention sur la difficulté de susciter la coopération et l'interaction entre tous les intervenants du système de protection de l'enfance. Par ailleurs, les services se révèlent insuffisants au vu de la demande croissante de services de consultation familiale et de programmes de formation parentale, ainsi que de professionnels qualifiés disposés à identifier les problèmes et à travailler avec les familles.

La **Croatie** a adopté en 2014 une nouvelle loi sur la famille qui dispose que la nature des soins parentaux doit être conforme aux recommandations du Conseil de l'Europe concernant les droits et le statut juridique des enfants, et le soutien à la responsabilité parentale. Il convient de signaler également la nouvelle stratégie nationale en faveur des droits des enfants en République de Croatie. La politique nationale s'oriente donc vers de meilleures mesures de protection des droits et du bien-être des enfants avec un accent sur celles qui recommandent les services des Centres de protection sociale plutôt que ceux de la justice. Ces Centres proposent des programmes et des services destinés aux enfants et adolescents, aux parents, aux partenaires et futurs parents, aux enfants ayant des troubles du développement, aux personnes handicapées et aux membres de leurs familles, et à d'autres groupes socialement vulnérables (les chômeurs, les citoyens âgés, les toxicomanes et les victimes de violences, entre autres). Un plan de désinstitutionnalisation d'enfants et de familles dans le besoin est également en cours. Le soutien parental n'est cependant pas encore très répandu, même si des groupes de parents existent dans certaines villes (généralement organisés par des ONG). Parmi les défis recensés figurent les difficultés liées au nombre élevé de dossiers à gérer par les travailleurs sociaux, à la réforme de la politique classique d'institutionnalisation et, dans ce contexte comme dans d'autres, à l'établissement de liens entre les professionnels de l'éducation et de la santé, à une habilitation des parents dans le cadre d'une approche fondée sur les droits, et à la gestion des écarts entre régions en termes de disponibilité et de prestation de services (suppression des carences en zones rurales plus particulièrement).

À **Chypre**, la plupart des politiques et programmes en faveur des enfants sont axés sur la famille dont ils visent à améliorer le fonctionnement général. Le modèle classique des services sociaux a été adopté pour ce qui concerne les familles marginalisées dont les enfants risquent d'être placés. Les mesures préventives à l'intention des familles à haut risque portent sur des services/des réseaux communautaires, une aide à domicile, et un accueil de jour dans des centres préscolaires ou parascolaires, ou dans des familles d'accueil ou des foyers pour enfants. Un plan de prise en charge de l'enfant est établi en concertation avec l'ensemble des parties prenantes lors de réunions pluridisciplinaires (représentant des services sociaux, psychiatre, psychologue, psychopédagogue, directeur d'école, aidant à domicile, parents et enfants, par exemple). Le soutien familial est davantage développé que le soutien parental, mais certains éléments de ce dernier sont néanmoins en place avec des initiatives notoires émanant notamment d'associations de parents, d'organismes professionnels et d'institutions de recherche en vue de proposer aux parents une éducation et une formation dispensées à la fois en groupe et sur base individuelle. Ces initiatives tendent à être organisées de façon autonome et manquent d'un cadre systématique de planification/évaluation/suivi – ce qui pourrait compromettre leur viabilité à long terme. Il existe dans le pays d'autres actions importantes, mais assez dispersées, en matière de soutien parental par l'intermédiaire d'aidants ou de personnel infirmier à domicile. Les défis suivants sont signalés: la protection des ménages vulnérables; la pondération entre mesures universelles et mesures ciblées; l'offre de services de qualité en matière d'éducation et de soins de la petite enfance; le juste équilibre entre prestations sociales et incitations à l'occupation d'un emploi; l'instauration d'actions fondées sur des données factuelles (réglementation des bases de données, des études d'impact, etc.); et une mise en œuvre efficace et effective de la législation.



La **France** a instauré de longue date un ensemble de prestations et de services en faveur des familles avec enfants, qui assurent une large couverture au moyen de prestations en espèces et de services de garde d'enfants et autres à l'intention des familles. Le système français de protection de l'enfance repose sur la notion d'enfants «en danger», qui s'étend au-delà de la maltraitance et de la négligence pour inclure différents types de situations dans lesquelles les parents peuvent être empêchés d'exercer valablement leur rôle. L'accent est donc fortement mis sur les interventions de soutien familial. Un soutien parental est largement disponible via les réseaux d'écoute et d'appui aux parents (REAAP) qui, créés en 1999, apportent une aide axée sur la parentalité ainsi que toute une série d'autres services (centres pour parents et enfants, centres d'information pour les familles, services de médiation familiale, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, points de rencontre familiale, parrainage de proximité) destinés à informer, à écouter les parents et à leur proposer des ressources pour qu'ils assument leur rôle éducatif vis-à-vis de leurs enfants. Des services spécialisés et ciblés d'aide à l'enfance sont largement opérationnels en France et impliquent différents niveaux et types d'intervention, depuis l'aide bénévole aux familles jusqu'au placement sur ordonnance judiciaire. Le programme français le plus proche du programme italien P.I.P.P.I. est le «PRE», un programme institué en 2005 qui fonctionne sur base régionale et vise à favoriser l'inclusion sociale d'enfants confrontés à des difficultés mais n'ayant pas (encore) besoin d'une intervention ciblée. Son approche et son programme sont fortement intégrés, et il utilise comme le P.I.P.P.I. des outils et des cadres communs; il n'utilise cependant pas encore d'outils d'évaluation standardisés. Le «PRE» étant encore au stade expérimental, chaque région peut décider de ses composantes les plus pertinentes et le succès du programme pourrait dépendre de l'endroit où il est appliqué et des besoins des enfants. La France insiste également sur le soutien familial et parental dans son programme de lutte contre la pauvreté infantile, et tente d'impulser une coopération interservices ainsi que la participation et l'engagement des parents et des enfants dans les interventions. En ce qui concerne les défis recensés, la mise en place d'une coopération interservices apparaît complexe, en particulier à l'échelon local. La levée des obstacles créés par la «logique du cloisonnement» – qui continue de prévaloir parmi les professionnels des différents domaines concernés – constitue l'une des principales difficultés à cet égard, bien que des mesures soient déjà en place pour y remédier.

À **Malte**, le ministère de l'Éducation offre désormais la gratuité de la garde des enfants, et le ministère de la Famille et de la solidarité sociale a mis en place des clubs «petits déjeuners sains» et des programmes parascolaires permettant aux mères d'aller travailler. En complément de la prestation universelle pour enfant allouée à toutes les familles, un système de versement en espèces (subordonné à certaines conditions) a été instauré en 2014 pour encourager les enfants à risque à se rendre à l'école: la famille reçoit 100 euros par enfant dont la fréquentation scolaire atteint 95 %. Le gouvernement prépare une nouvelle loi relative à l'enfance, et un livre blanc sur la parentalité positive vient d'être publié pour consultation. Des changements sont en cours au niveau du système d'évaluation des familles candidates à l'accueil ou à l'adoption. Un changement peut par ailleurs être attendu au niveau de la gouvernance de la protection de l'enfance, une modélisation ayant établi une corrélation manifeste entre l'abus de substances/les enfants à risque/les violences domestiques: la responsabilité des enfants sera probablement transférée vers le niveau communautaire avec des professionnels travaillant en collaboration pour éviter l'aggravation des problèmes. Un projet pilote a en outre été lancé en vue d'un suivi à domicile des familles déjà sous surveillance du service de protection de l'enfance: le système fonctionne sur la base d'une vingtaine de familles dans toute zone où existe un



besoin de services. L'accent est mis sur un encouragement à une meilleure parentalité plutôt que sur la menace d'un placement judiciaire des enfants. Parmi les défis identifiés figurent le manque de placements adéquats et spécialisés pour des groupes de clients spécifiques; le nombre élevé de dossiers à gérer par les travailleurs sociaux; et une pénurie de parents d'accueil et de travailleurs sociaux.

En **Angleterre**, le cadre institué entre autres par la loi de 1989 sur les enfants prévoit notamment une aide précoce à ceux-ci afin qu'ils puissent vivre dans la mesure du possible avec leurs parents. L'Angleterre s'est également dotée d'un ensemble avancé de services et d'obligations en matière de sécurité et de protection des enfants dans le cadre duquel une évaluation systématique basée sur un modèle conceptuel clairement défini, et placée sous la direction d'un travailleur social, s'avère déterminante. Une procédure très explicite est également prévue en ce qui concerne les décisions et pratiques établissant si l'enfant doit ou non être placé. Les services proposés peuvent inclure des conseils, des soins de répit, des programmes familiaux et parentaux, une assistance en cas de problème de toxicomanie ou de violence domestique, ou une aide concrète à domicile. Les services peuvent être prestés par l'autorité locale elle-même ou par une organisation (éventuellement bénévole) qu'elle aura mandatée à cette fin. Les autorités locales ont une obligation légale de s'enquérir des souhaits et des sentiments des enfants quant aux services fournis. Un travail en collaboration est également exigé. L'un des principaux programmes nationaux, intitulé «*Troubled Families*», offre une série de services et d'interventions à des familles considérées comme étant en difficulté (en fonction de critères associés à un risque élevé). Le travail intensif auprès des familles est encouragé – autrement dit, un «travailleur clé unique» est désigné pour chaque famille et œuvre intensivement avec elle, d'autres services venant compléter son action selon les nécessités. Les défis spécifiques à relever, selon le rapport national, avant de parvenir à une offre globale de services intégrés à l'intention des enfants et de leurs parents en Angleterre, sont le partage d'informations entre professionnels; l'incitation à l'innovation et à de nouvelles modalités de prestation des services dans une culture peu orientée sur la prise de risque; le maintien et le développement de services dans un contexte caractérisé par une diminution des fonds disponibles pour l'aide sociale aux enfants alors que la demande va croissant; les leçons à tirer en cas d'échec; et la formulation d'une réponse proportionnée en vue de l'amélioration du système.

**ESN (European Social Network)** attire l'attention sur les grandes évolutions touchant le domaine visé et sur le consensus actuel entre pays quant à ce qui constitue de bonnes pratiques. Le réseau ESN souligne la façon dont le développement des services de soins a reflété, au fil des années, les avancées accomplies en termes de politique et de pratique de prise en charge des enfants; une perception nouvelle de la nature et de l'ampleur de la maltraitance et de la négligence à leur égard; les évolutions plus générales quant à la place des enfants dans la société; et la focalisation grandissante sur les droits des enfants. Parmi les défis plus récents auxquels les services destinés aux enfants se trouvent confrontés, on peut citer le «*grooming*» (solicitations sur internet à des fins sexuelles) et les abus en ligne, les réseaux sociaux et l'exploitation sexuelle des enfants. Le Réseau attire plus particulièrement l'attention sur la diversification générale des services destinés aux enfants et aux familles au nom de l'intervention précoce; sur la nécessité d'une réponse de grande envergure face à l'ampleur des défis; sur la nécessité de s'efforcer de recueillir les points de vue des enfants; et sur le besoin persistant de services universels pour les enfants. ESN attire également l'attention sur le rôle et l'impulsion en faveur de pratiques fondées sur des données factuelles. Les points suivants ont été soulignés en rapport avec l'élaboration



de l'action de l'UE: un leadership dans la mise au point d'indicateurs relatifs aux enfants plutôt que d'indicateurs relatifs au revenu des ménages; l'exigence d'une étude de l'impact social de toute mesure de politique; des éclaircissements et la fourniture d'informations concernant le rôle des fonds de l'UE; la promotion d'une formation spécialisée pour les professionnels; le sponsoring et le développement de plateformes de connaissances chargées d'une évaluation critique des éléments factuels. Le réseau ESN insiste également sur la nécessité de reconnaître que l'investissement dans l'enfance, généralement admis en tant que forme d'action positive, exige une perspective de long terme.

**Eurochild** met en lumière les atouts du programme italien pour ce qui concerne l'application de stratégies intégrées et pluridimensionnelles à l'échelon local et sa capacité de répondre à la situation complexe des familles qui risquent la séparation; son engagement à l'égard d'une participation active des familles et des enfants au processus d'évaluation et de planification de l'assistance; son recours à un outil novateur pour appliquer une approche basée sur les résultats; les liens étroits entre la pratique et la recherche, qui permettent une évaluation des éléments et des résultats du programme fondée sur des données factuelles. L'organisation «SOS Villages d'enfants» est citée au titre de bonne pratique. L'approche stratégique d'Eurochild s'articule autour d'une volonté de veiller à ce que les services à la petite enfance portent sur le développement global de l'enfant, y compris l'éducation dans des cadres non formels et l'instauration d'un soutien parental et d'autres services mettant le bien-être et la voix de l'enfant au cœur de leur démarche. Eurochild attire l'attention sur une série de défis, parmi lesquels l'implication de certains professionnels (médecins notamment) dans des équipes pluridisciplinaires; la question de savoir si la participation à part entière de l'enfant est toujours souhaitable (étant donné certaines sensibilités et le préjudice éventuel pour l'enfant); et la difficulté de maintenir la confidentialité quant à la contribution de la famille lorsqu'il y a autant de professionnels impliqués. Eurochild évoque par ailleurs les défis associés à la décentralisation. À son avis, un leadership européen s'impose plus que jamais dans ce domaine, et les objectifs de la stratégie Europe 2020, la Recommandation et la nouvelle réglementation concernant les modalités de dépenses des fonds structurels sont autant d'occasions de réaliser d'importantes avancées en matière de lutte contre la pauvreté infantile et de prévention de la maltraitance des enfants.

## D. Principales questions examinées durant la réunion

Plusieurs aspects importants ont été analysés lors de la réunion.

La **spécificité de l'action nationale examinée et de son cadre politique**, de même que ses variations transnationales, ont fortement mobilisé l'attention, en particulier pour ce qui concerne les conditions contextuelles qui favorisent (ou non) le développement d'un programme tel que le P.I.P.P.I., les besoins qui en sont à l'origine et «l'espace» qu'il vient combler. Il a été souligné que, dans la situation particulière de l'Italie, le P.I.P.P.I. comble un vide entre la forte intervention (en cas de danger, de maltraitance ou de risque pour l'enfant, par exemple) et la faible intervention, voire l'absence d'intervention, dans les cas où le risque est peu élevé. Les participants ont largement comparé les situations dans les différents pays en se demandant notamment s'ils s'étaient dotés de programmes comblant l'espace à l'intérieur duquel le P.I.P.P.I. fonctionne en Italie. La réponse à cette question dépend, dans une certaine mesure: a) de la manière dont les pays définissent la protection et la sécurité de l'enfant par rapport à son bien-être et à son développement, et b) de l'importance et du mode de répartition des ressources disponibles pour chacun de ces deux volets, et de l'ordre de priorité de leur affectation. Le P.I.P.P.I. se considère lui-même comme un programme axé sur les familles caractérisées par une négligence, plutôt que par un danger imminent, pour l'enfant.

De l'avis général, il n'existe pas de séparation claire et définitive entre les deux volets en question et mieux vaudrait sans doute les envisager comme un continuum. Certains pays concentrent les ressources disponibles sur la sécurité de l'enfant et la réponse au risque – tel est plus particulièrement le cas des pays dont les ressources sont très limitées et où l'institutionnalisation constitue la réponse classique à la maltraitance des enfants ou à leur exposition à des risques; ceci étant dit, les risques tendent à prendre le pas sur une prévention générale ou sur une protection des enfants (entendue au sens large) même dans les pays à revenu élevé. En ciblant les familles dans lesquelles des problèmes de faible ou de moyenne gravité sont signalés, le P.I.P.P.I. présente un intérêt manifeste pour les pays en quête d'un juste équilibre entre approche axée sur une réponse aux problèmes existants et approche préventive.

En dehors de la question de savoir s'il existe ou non une faille en termes de services, les participants ont fait écho à l'existence d'autres **obstacles que le P.I.P.P.I. vise à surmonter**. On peut citer à cet égard la disparité d'accès aux services selon les districts et les régions (en raison notamment d'une disparité de ressources ou des difficultés associées à la prestation de services en zones rurales ou autres) et l'absence de normes de qualité minimales. Parmi les autres entraves à la prestation de services que le P.I.P.P.I. tente de supprimer figurent encore la bureaucratie, les insuffisances au niveau de la formation professionnelle, les carences en termes de données ainsi que d'évaluation et de suivi, la hiérarchisation et le cloisonnement entre professionnels, et les surcharges de travail.

Les participants se sont également rejoints sur trois aspects majeurs du programme P.I.P.P.I. Premièrement, le programme envisage la prévention selon **une orientation englobant l'ensemble de la famille** (tout en soulignant l'importance du point de vue de l'enfant). Il



s'inscrit à cet égard dans la réflexion actuelle sur les bonnes pratiques ainsi que dans une tendance apparemment observée dans la plupart des pays de se concentrer davantage sur l'aide aux familles en tant que partenaires à part entière et en tant qu'approche de la prévention (Gilbert et al 2011). L'incitation des pères à participer a été mise en évidence dans ce contexte. Le deuxième aspect est le fait que le programme P.I.P.P.I. adopte une approche qui commence avec l'enfant et reste centrée sur lui. Rares sont les interventions à ce point **axées sur l'enfant** (même si bon nombre d'entre elles ont cette focalisation pour principe). Le P.I.P.P.I. fait de la voix de l'enfant l'un des éléments essentiels de sa collecte d'information, de sa planification et de son exécution. Le cadre d'évaluation triangulaire RPMonline, par exemple, qui intègre également le point de vue de la famille et des professionnels, prévoit un cercle à l'intérieur du triangle (formant le cœur du modèle multidimensionnel du monde de l'enfant) pour permettre aux enfants de décrire leur monde dans leurs propres mots. Une troisième caractéristique notoire est le **cadre commun d'évaluation**, également disponible en ligne. Le potentiel d'apprentissage et de transfert qu'il représente a été particulièrement souligné du fait qu'il existe en Italie et ailleurs de fortes entraves à l'instauration de ce type de cadre.

La **structure en équipe** (à la fois en termes d'affiliation et de fonctionnement) a également fait l'objet de larges débats – lesquels ont montré à quel point la création de réseaux et le travail en réseau entre personnes offrant différents services aux familles sont indispensables à l'exécution du programme P.I.P.P.I. Ce réseautage intervient à de nombreux niveaux – entre institutions, entre échelons administratifs (municipaux, régionaux, nationaux), entre opérateurs sociaux, entre opérateurs traditionnels et société civile, et entre familles individuelles.

Le défi que constitue le travail en équipes pluridisciplinaires, et une **collaboration effective** entre professionnels de services et d'horizons différents, a également été un sujet majeur de discussion. De l'avis général, outre l'obtention d'une collaboration entre personnes individuelles, la coopération interinstitutionnelle et inter-organisationnelle s'avère extrêmement complexe quel que soit le contexte national. L'implication des professionnels de la santé et de l'éducation est considérée comme déterminante, et il est important de trouver un langage et un ensemble de préoccupations qui soient communs à tous les membres de l'équipe. Il a été souligné à cet égard que le cadre théorique, fortement mis en évidence lors de la formation mais également de façon permanente par la suite, et les informations rassemblées fournissent à l'équipe un point de référence grâce auquel ils disposent tous des mêmes données. Le P.I.P.P.I. encourage en outre les personnes impliquées à aller au-delà du langage professionnel existant (étant donné la diversité de l'équipe). La question de la taille de l'équipe a également été soulevée et il a été indiqué que, dans certains pays, l'expérience a montré qu'il valait mieux qu'une seule personne prenne la responsabilité de la famille. L'attention a été attirée sur le risque que l'équipe fasse double emploi avec d'autres actions.

La question connexe de la **formation** a également été abordée. Si la plupart des professionnels qui participent au programme P.I.P.P.I. sont déjà formés, et si une certaine formation est assurée au sein des équipes pluridisciplinaires, les participants n'en ont pas moins évoqué la nécessité éventuelle d'une formation davantage formelle de toutes les personnes impliquées.

La question des **ressources requises** a été soulevée à de très nombreuses reprises. L'un des facteurs pertinents examinés a été le temps à consacrer à l'apprentissage du système P.I.P.P.I., à la collecte des informations utiles et à la participation à des réunions, etc. L'analyse a notamment porté sur la mesure dans laquelle le programme requiert davantage de temps de la part de l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire par rapport à d'autres programmes d'aide aux enfants et aux familles. Consacrer davantage de temps peut poser problème en période d'austérité, laquelle se caractérise généralement par une augmentation de la charge de travail (déjà importante dans la plupart des pays) et par une pression accrue sur les différents travailleurs au sein de leurs propres institutions. Le développement initial et continu des outils, de même que la formation nécessaire à leur utilisation, ont été d'autres points soulevés en termes de ressources. Le rôle et le leadership de l'équipe de l'université de Padoue – et du professeur Milani en particulier – ont été reconnus comme déterminants dans la conception et le déploiement du programme P.I.P.P.I. Une forte présence au niveau de la recherche offre un avantage permanent dans la mesure où des données sont constamment récoltées au fur et à mesure du suivi des cas et de l'identification des résultats. Ces informations sont ensuite renvoyées vers les équipes de terrain, dont l'université de Padoue assure également la formation et auprès desquelles elle agit en tant que base de ressources.

Les débats ont également été largement consacrés aux aspects opérationnels du programme P.I.P.P.I. (et de son exécution dans les pays pairs). Les participants ont tout d'abord souligné le rôle majeur joué par le soutien du gouvernement (sous la forme d'une allocation de fonds pour la promotion générale du P.I.P.P.I. en tant que modèle et approche). De l'avis général, le soutien du gouvernement central est un facteur d'incitation des différents départements et organismes à travailler de façon intégrée. La **structure de gouvernance** a également fait l'objet d'une réflexion approfondie. Des questions ont été soulevées dans ce contexte à propos de la manière dont les décisions sont prises, notamment en situation d'urgence. Dans ce dernier cas – moins fréquent que l'on pourrait imaginer, étant donné la population à laquelle s'adresse le programme P.I.P.P.I. – c'est idéalement l'équipe qui décide, mais le travailleur social ou le gestionnaire du dossier peut prendre la décision lorsqu'elle ne peut attendre. La question de la **confidentialité** des informations fournies par les familles et d'autres dans le cadre de l'outil RPMonline a été discutée en s'intéressant notamment aux points suivants: qui peut accéder à ces informations? Les familles ont-elles un contrôle sur ces données? Et celles-ci sont-elles supprimées lorsque la famille quitte le programme? Tous les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité d'un accord avec la famille et sur une utilisation transparente des informations, de même que sur un processus décisionnel clair au sein de l'équipe afin de veiller à ce que la prise de décision ne traîne pas (risque pour l'enfant) et à ce qu'il soit clairement établi qu'une personne déterminée est en charge de la décision finale.

Le **rôle du coach** a été largement débattu et précisé. Il s'agit d'un rôle assez inhabituel dans la mesure où cette personne n'est pas nécessairement le chef d'équipe: il s'agit le plus souvent de quelqu'un formé à cette fin par l'équipe de recherche de l'Université et agissant comme agent de motivation et de facilitation, et comme relais de communication entre les autorités locales, l'équipe du programme, les institutions hébergeant les membres de l'équipe et le groupe universitaire. Le coach a été décrit lors de la réunion comme «le multiplicateur du P.I.P.P.I., qui assume également une fonction scientifique et qui aide les équipes à collaborer et les habilite». Le coach semble remplir un rôle davantage horizontal que vertical. La nécessité d'un coach et son rôle sont nés de la pratique. Il a été souligné



lors des débats qu'un coach dûment formé et ayant le sens pédagogique joue un rôle déterminant dans la «communauté d'apprentissage». Le rôle du coach est déterminant également pour maintenir la cohésion de l'équipe et relayer les résultats vers l'Université. À qui il/elle rapporte n'est cependant pas toujours clair.

Le rôle de **l'aïdant familial ou à domicile** a également suscité beaucoup d'intérêt. Il s'agit habituellement de personnes non rémunérées mais pour lesquelles une assurance est versée afin qu'elles soient couvertes lorsqu'elles travaillent. La discussion a porté sur les pratiques en vigueur dans différents pays pour ce qui concerne les qualifications acquises par leur personnel. Le point de savoir quel niveau de responsabilité peut être confié à des personnes peu qualifiées a également été soulevé dans ce contexte. Le rôle de l'équipe en tant que soutien du travailleur individuel a été mis en évidence.

Un autre aspect opérationnel évoqué a été **le problème du soi-disant respect par les parents des modalités du programme**. Si les participants admettent la survenance occasionnelle de ce type de situation, ils tendent à la considérer comme révélatrice d'une faille dans la manière dont l'équipe exécute le programme – à savoir le plus souvent une implication insuffisante de la famille. Lorsque de tels cas se produisent, l'équipe de l'Université analyse la façon dont l'équipe du programme travaille et suggère des changements s'il y a lieu. Durant les troisième et quatrième phases de mise en œuvre, les professionnels ont opté pour une méthode visant à impulser davantage le processus de rapprochement avec la famille. Ce point touche également la nécessité d'une forte implication de tous les membres de la famille. Il a été convenu dans ce contexte que la focalisation devait aussi porter sur les pères lors du travail auprès de familles vulnérables. Des questions ont également été soulevées à propos des besoins différents selon le type de famille et des modalités de fonctionnement du programme auprès de familles appartenant à des minorités.

**Le rôle de l'équipe de recherche et de la recherche en général** a également mobilisé l'intérêt des participants à la réunion. De l'avis de l'ensemble d'entre eux, un suivi rigoureux s'avère, dans un pays disposant de peu d'éléments factuels quant à l'importance d'approches préventives, particulièrement important pour «justifier» la nécessité d'investir dans ce type de services. Le sentiment général est que le lien étroit entre recherche et pratique est un atout du modèle P.I.P.P.I., en particulier en tant que moyen de favoriser un flux continu d'information et un apprentissage permanent. La question de savoir si ce type de lien étroit est viable à long terme, et notamment en cas de déploiement du programme à plus grande échelle, a toutefois été soulevée. D'autres points associés à l'expansion éventuelle du programme ont été évoqués: en effet, conçu et exécuté en tant que programme à micro-niveau, la mesure dans laquelle le P.I.P.P.I. peut être déployé à l'échelon national doit faire l'objet d'une prise de décision et d'une planification rigoureuses. En ce qui concerne les recherches effectuées, l'attention est attirée sur ce qui peut apparaître comme une série de lacunes: on songe par exemple à la nécessité d'en savoir davantage à propos des aspects du programme ayant le plus grand impact et la plus grande efficacité, et de disposer d'informations plus abondantes concernant à la fois les résultats (à l'aide d'un suivi ultérieur en particulier) et les processus du programme. L'éventualité d'une analyse coût-bénéfice a également été évoquée.

## E. Conclusions et enseignements

Le P.I.P.P.I. s'inscrit dans une tendance croissante à recourir, partout en Europe, à des équipes pluridisciplinaires pour venir en aide aux familles vulnérables. Parmi les initiatives pertinentes évoquées lors de la réunion figurent le programme «Troubled Families» (Angleterre), le programme «Inloop» (Belgique), le programme «Getting it Right for Every Child» (Écosse), le programme «PRE» (France), le programme «Kraftsammeling» (Suède) et le programme international «SOS Villages d'enfants». L'expansion de ce type de programmes et la focalisation croissante sur la famille en tant que cadre privilégié d'intervention sont le signe d'une réorientation manifeste des politiques sociales en Europe. Le développement de l'enfant est devenu une préoccupation prioritaire parallèlement à l'exigence plus traditionnelle de sa protection contre le danger, la maltraitance et les risques. Le P.I.P.P.I. a pour intérêt plus particulier qu'il s'agit d'une intervention auprès de familles exposées à un risque faible à modéré – familles qui ne bénéficiaient jusqu'ici d'aucune intervention en Italie. Le terrain occupé par le P.I.P.P.I. se situe donc entre l'intervention de petite envergure ou l'absence d'intervention et les interventions axées sur la maltraitance. Comme déjà indiqué, il s'agit d'un «espace» de plus en plus largement reconnu comme offrant une possibilité importante d'interventions ciblées à vocation préventive.

La réunion a notamment conclu à la transférabilité de nombreux éléments du programme P.I.P.P.I., à commencer par sa philosophie générale et le modèle multidimensionnel du monde de l'enfant («le triangle»). Cette approche et d'autres aspects mettant l'enfant au cœur même du programme (en tant que destinataire et en tant que voix à prendre en compte) sont des exemples qui se prêtent à une application éventuelle dans toute une série de contextes. Il convient encore de mentionner au titre d'éléments du programme potentiellement transférables le plan d'assistance, le cadre commun d'évaluation et les outils en ligne et autres mis au point pour la collecte, l'analyse et l'échange d'informations. Les compléments offerts par le P.I.P.P.I. en termes de personnel et de service – on songe plus particulièrement ici aux rôles du coach et de l'aidant familial (le plus souvent bénévole) – sont eux aussi potentiellement applicables dans d'autres pays.

La création de réseaux prévue par le programme et la vision multidimensionnelle de ce réseautage méritent également d'être soulignées. Ainsi par exemple, la mise en relation de différentes institutions et prestataires de services (écoles en particulier) est-elle spécialement digne d'intérêt. Il en va de même de l'engagement du programme de développer et de mobiliser les connaissances locales, et de favoriser la création de réseaux par les familles et les enfants, de même que parmi les prestataires de services en contact avec le milieu familial. Dans l'ensemble, c'est la combinaison d'activités (individuelles et en groupe, formelles et informelles) ainsi que le large éventail des personnes impliquées (aidants à domicile/bénévoles) qui constitue l'une des caractéristiques les plus frappantes du P.I.P.P.I.



L'examen par les pairs a permis de tirer notamment les grands enseignements suivants:

- Le P.I.P.P.I. illustre l'importance d'une approche holistique et intégrée de la planification et de l'exécution, y compris l'implication des enfants et de leurs familles.
- Il est important de mobiliser le soutien des pouvoirs publics et leur coopération à tous les niveaux, car cela encourage les différents départements et organismes (écoles, services sociaux, etc.) à travailler de façon intégrée, et garantit un engagement financier à l'égard du P.I.P.P.I.
- La mise en œuvre fondée sur des éléments factuels fonctionne bien grâce à un processus permanent de recherche/d'évaluation qui permet aux responsables d'adapter l'exécution du programme, si nécessaire. Cette approche contribue en outre à justifier l'augmentation d'échelle de ce type de programme. Le rôle de l'Université en qualité de chef de file et de partenaire est extrêmement important.
- Un cadre théorique sûr et des outils communs standardisés en ligne sont utiles à tous les professionnels concernés: le RPMonline dote le programme d'un fondement solide sur lequel appuyer son adaptation à divers environnements et contextes culturels.
- Le P.I.P.P.I. est fortement axé sur l'enfant et la famille: les enfants et leurs parents ont leur mot à dire dans le programme, mais il conviendrait d'encourager plus particulièrement les pères à y prendre part.
- Le P.I.P.P.I. fait appel à un éventail très intéressant d'activités et de personnes avec des professionnels œuvrant avec succès aux côtés de bénévoles et de familles. Il est important toutefois de préciser clairement les rôles au sein de l'équipe pluridisciplinaire, en ce compris celui du coach et du professionnel chargé de prendre les décisions, afin d'éviter le double emploi et la confusion au niveau des rôles respectifs et de la hiérarchie, et de garantir la protection de l'enfant dans les cas graves.
- Un partage effectif des informations entre professionnels et avec une série de personnes et d'organismes est indispensable à l'efficacité du processus d'identification, d'évaluation et de prestation de services.

## F. Contribution de l'examen par les pairs à la stratégie Europe 2020 et au «paquet investissements sociaux»

Le P.I.P.P.I. s'inscrit dans l'esprit d'une série de politiques européennes décrites dans la stratégie Europe 2020, ses initiatives phares et son semestre européen; du «paquet investissements sociaux»; et de la Recommandation de 2013 «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité».

### Objectifs UE 2020

Dans sa mission et sa pratique, le programme P.I.P.P.I. participe à la stratégie Europe 2020 dans la mesure où l'aide aux enfants et familles vulnérables contribue à réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale de 20 millions au moins, ce qui est l'un des grands objectifs de la stratégie UE 2020, et à l'objectif national de réduire de 2,2 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté en Italie.

En construisant un environnement familial stable pour les enfants, le programme P.I.P.P.I. contribue à l'objectif UE 2020 de ramener le taux d'abandon scolaire à moins de 10 %, et à l'objectif de l'Italie de le réduire de 15 à 16 %.

26

### Initiatives phares

Le P.I.P.P.I. s'inscrit dans l'initiative «Une plateforme européenne contre la pauvreté» de la stratégie UE 2020 car son recours à une recherche et une mise en œuvre fondées sur des données factuelles contribue à l'initiative phare visant à rassembler des éléments probants solides concernant des innovations en matière de politique sociale et à expérimenter celles-ci avant de les diffuser plus largement.

Un autre aspect de la plateforme européenne contre la pauvreté réside dans le travail en partenariat avec la société civile en vue d'une mise en œuvre plus efficace des réformes en matière de politique sociale: le fait que le P.I.P.P.I. fasse appel à des bénévoles soutenant la famille s'inscrit dans cet objectif.

### «Paquet investissements sociaux»

Le «paquet investissements sociaux» insiste sur l'importance d'une réforme des systèmes de protection sociale en vue de prévenir les risques, d'apporter la réponse la plus rapide possible et d'aider les gens à différentes étapes de leur vie. Tel est précisément le terrain sur lequel opère le programme P.I.P.P.I.

En parvenant à éviter le placement d'enfants, le P.I.P.P.I. contribue à prévenir les difficultés futures – ce qui figure parmi les objectifs du chapitre consacré par le «paquet investissements sociaux» à l'investissement dans le domaine social tout au long de la vie.



Le P.I.P.P.I. rejoint la vision du «paquet investissements sociaux» selon laquelle «il est essentiel d'accorder une attention particulière aux enfants pour bâtir une économie de la connaissance durable, efficace et compétitive et une société équitable entre les générations», car il vise à «briser le cercle vicieux des inégalités d'une génération à l'autre [et] tirer parti d'une série de politiques, aider les enfants, mais aussi les familles et les communautés».

## **Recommandation de la Commission «Investir dans l'enfance»**

Le programme P.I.P.P.I. reconnaît le principe fondamental selon lequel une approche intégrée des services à l'enfance est indispensable à l'amélioration des chances et du bien-être des enfants. Il s'attache donc à intensifier les synergies entre les divers domaines d'action concernés, et à promouvoir l'engagement consacré par la Recommandation d'améliorer la qualité des services à l'enfance et de protéger les enfants des effets de la crise économique.

Le programme P.I.P.P.I. met les enfants au cœur de ses activités: il ne les approche pas simplement en tant qu'acteurs auxquels il faut donner la parole, mais en tant que titulaires de droits – s'inscrivant ainsi fermement dans la philosophie qui sous-tend la Recommandation. De cette manière, et de bien d'autres, il promeut également un autre principe fondamental de la Recommandation, à savoir l'implication des parties prenantes.

En aidant les familles à développer leurs aptitudes parentales, le P.I.P.P.I. rejoint largement l'insistance de la Recommandation sur l'importance d'une intervention précoce et d'approches préventives, et son invitation aux États membres de l'UE à «aider les familles à développer leurs compétences parentales d'une manière qui ne les stigmatise pas».

Par l'accent qu'il met sur la mise en place d'équipes pluridisciplinaires et sur les efforts visant à changer la gouvernance des politiques affectant les enfants, le P.I.P.P.I. répond à l'appel de la Recommandation à «combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants à l'aide de stratégies intégrées».

Le programme P.I.P.P.I. se focalise sur l'école en tant l'un des principaux partenaires au sein de l'équipe multidimensionnelle. Il insiste également sur l'avancement scolaire de l'enfant et sur l'établissement d'un lien entre la famille et l'éducation de celui-ci. Il fait ainsi écho à la Recommandation de la Commission, qui souligne le rôle important que peuvent jouer les systèmes éducatifs pour briser le cercle vicieux de l'inégalité.

L'utilisation de l'outil RPMonline pour évaluer le programme reflète la mission et les activités de la plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance, qui insiste sur la nécessité d'outils en ligne pour collecter et diffuser des pratiques novatrices fondées sur des éléments factuels.

## Références

Bronfenbrenner, U. (1979) *The Ecology of Human Development*, Cambridge MA: Harvard University Press.

Commission européenne (2006) *Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant*, Communication de la Commission, Bruxelles: COM(2006) 367 final.

Commission européenne (2008) *Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion des personnes exclues du marché du travail*, Bruxelles: 2008/867/CE.

Commission européenne (2011) *Communication de la Commission – Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant*, Bruxelles: COM(2011) 60 final.

Commission européenne (2013a) *Recommandation de la Commission du 20.2.2013 Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité*, Bruxelles: Commission européenne, C (2013) 778 final.

Commission européenne (2013b) *Social Investment Package Key Facts and Figures*, Bruxelles: Commission européenne.

Conseil des Communautés européennes, *Recommandation du Conseil du 24 juin 1992 portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale (92/441/CEE)*, Bruxelles: Journal officiel L 245 du 26.8.1992.

Daly, M. (2013) «*Parenting support policies in Europe*», *Families, Relationships and Societies*, vol. 2, n° 2, p. 159-174.

Department of Health (2000) *Framework for the Assessment of Children in Need and their Families. The Family Pack Questionnaires and Scales*, Londres: The Stationery Office.

Frazer, H. et Marlier, E. (2014) *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité – Analyse des politiques nationales*, Bruxelles: Commission européenne.

Gilbert, N., Parton, N. & Skivenes, M. (Éd.) (2011) *Child Protection Systems: International Trends and Orientations*, Oxford: Oxford University Press.

Hamel, M.P. et Lemoine, S. avec Martin, C. (Éd.) (2012) *Aider les parents à être de «meilleurs» parents. Perspectives internationales*, Paris: Centre d'analyse stratégique.



Commission européenne

## **Pratiques innovantes auprès de familles marginalisées dont les enfants risquent d'être placés**

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne  
2015 — 28 pp. — 17,6×25 cm

ISBN 978-92-79-45715-9

ISSN 1977-8015

doi: 10.2767/770188

Cette publication est disponible en format électronique en anglais, en français, en allemand et en italien.

### **COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?**

#### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)) ou le  
numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

#### **Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

#### **Abonnements:**

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne  
([http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)).

## Pratiques innovantes auprès de familles marginalisées dont les enfants risquent d'être placés

Pays hôte : **Italie**

Pays pairs : **Belgique - Bulgarie - Chypre - Croatie - France - Malte - Royaume-Uni**

Cet examen par les pairs – comme le programme P.I.P.P.I. (Programma di Intervento Per la Prevenzione dell'Istituzionalizzazione – Programme d'action pour la prévention de l'institutionnalisation) qui en constitue l'axe central – présente un intérêt tout particulier en raison de sa volonté de faire des enfants des participants à part entière. Tout en étant des préoccupations de longue date en Europe, les problématiques au cœur du présent examen sont également une source d'innovation et de renouveau. Elles trouvent un large écho dans la recommandation de 2013 de la Commission «Investir dans l'enfance» et dans le «paquet investissements sociaux», ainsi que dans les politiques des États membres et d'autres organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe.

Le programme italien pour la prévention de l'institutionnalisation des enfants (P.I.P.P.I.) conjugue recherche et action fondées sur des observations factuelles en vue d'éviter le placement des enfants. Il s'adresse aux familles confrontées à des difficultés multiples et complexes. Il rassemble les points de vue des parents, des enfants et des professionnels concernés avant d'élaborer un plan d'aide à la famille dont l'enfant est l'élément central et dont l'exécution est confiée à une équipe interdisciplinaire mise en place à cette fin. Un système en ligne permet de suivre le déroulement du plan et d'y apporter des modifications si nécessaire.

